

## ► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du **patrimoine**, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des **centres-bourgs**, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

**1 € de don au patrimoine = 21 € de retombées économiques\***

\*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

**Votre don ira à un projet de qualité !**

### ► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org).

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

## ► Contacts



### FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Centre Ouest  
61, rue du Mûrier  
37450 SAINT-CYR-SUR-LOIRE  
02 47 05 28 67  
[maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org](mailto:maximilien.pellereau@fondation-patrimoine.org)  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)  
Suivez-nous sur

Pour tout envoi de dons :

FONDATION DU PATRIMOINE  
Délégation Centre-Val de Loire  
BP 70289  
75867 PDC PARIS 18



### COMMUNE DE DIGNY

1, place Saint Germain  
28250 DIGNY  
02 37 29 00 18  
[mairie.digny@wanadoo.fr](mailto:mairie.digny@wanadoo.fr)  
[www.digny.fr](http://www.digny.fr)



[info@eglisedignyrenaissance.com](mailto:info@eglisedignyrenaissance.com)  
[www.eglisedignyrenaissance.com](http://www.eglisedignyrenaissance.com)

## ► Nos partenaires



Document imprimé avec le concours du  
Crédit Agricole Val de France



## ► Je donne !

Pour la restauration du

# Clocher de l'église Saint-Germain

de Digny

Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Digny - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique



Retrouvez  
tous les projets sur  
[www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

# ► Participez à la sauvegarde de l'église Saint-Germain

## ◆◆ LE PROJET : SAUVER UNE ÉGLISE

L'église Saint Germain se situe au plein cœur de Digny en Eure et Loir. Elle est composée d'une grande nef de forme plein cintre en bois de presque 25 m de long sur 12 m de large et élevée à 15 m. L'église est pourvue d'une tour située à l'angle sud-ouest construite en maçonnerie de grison et silex surmontée d'un clocher en bois couvert d'ardoises.

Aujourd'hui le temps a fait son œuvre et engendré de fortes dégradations. Des infiltrations importantes ont été constatées au niveau de la couverture du clocher, des baies, des gouttières et de la besace endommageant la charpente. Des pierres sont manquantes ou fragilisées sur l'ensemble des façades du clocher, des éléments métalliques rouillés font éclater les pierres. De lourds travaux de charpente et de la toiture du clocher doivent être engagés très rapidement ; la réfection de la verrière de l'oriel est également indispensable. Votre soutien est plus que nécessaire pour réaliser ces travaux de grande ampleur.

## ◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE : UN ÉDIFICE EXCEPTIONNEL

A son origine au XII<sup>e</sup> siècle, l'église est constituée d'une nef unique à trois travées d'origine romane. Elle est rattachée à l'abbaye de Saint Martin de Sées, qui accueille une communauté religieuse, ce qui explique sa taille imposante.

Au XV<sup>e</sup> siècle, elle fut agrandie de quatre travées, alors que l'impressionnante tour clocher fut érigée au XVI<sup>e</sup> siècle et consacrée

en 1525. La sacristie, avec sa toiture en bâtière, a été accolée au chœur au XVIII<sup>e</sup> siècle. En pleine guerre Franco-Prussienne, en novembre 1870, l'église Saint Germain fut relativement épargnée et respectée alors que le reste du village était pillé et dévasté par l'occupant prussien.

Si l'édifice a été préservé par les guerres, il ne résiste pas à l'usure du temps. Aidons à la restauration de ce lieu historique.

## ◆◆ LA MOBILISATION : UN TERRITOIRE SOUDÉ

La commune et le groupe Renaissance sont plus que jamais mobilisés pour engager les travaux d'urgence qui doivent être effectués sur l'église. Digny est un village proche du parc naturel régional du Perche et de la forêt domaniale de Senonches qui raviront les visiteurs avides de nature et de grands espaces. Les touristes pourront également remarquer sur leur route des pigeonniers anciens. A l'époque, posséder un colombier était un privilège transmissible aux descendants et les propriétaires pouvaient louer les colombiers avec leurs pigeons.

Votre soutien est indispensable pour restaurer l'église Saint Germain et redonner à ses habitants un lieu important du patrimoine local.

Montant des travaux	236 969 €
Objectif de collecte	15 000 €
Début des travaux	Courant 2022

© Commune de Digny



# ► Bulletin de don

## ► Oui, je fais un don pour aider la restauration du Clocher de l'église St Germain de Digny

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/79089](http://www.fondation-patrimoine.org/79089)

ou en flashant le QR code ci-contre.



111353

### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription à [Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18](http://Fondation du patrimoine, DR Centre-Val de Loire, BP 70289, 75867 PDC PARIS 18), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

**Fondation du patrimoine - Eglise de Digny**

### Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Autres montants suggérés  80 €  150 €  250 €  500 €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

### ► Je bénéficiai d'une réduction d'impôt

#### Exemples de dons

80 €	150 €	250 €	500 €
------	-------	-------	-------

28 €	51 €	85 €	170 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.

20 €	38 €	63 €	125 €
------	------	------	-------

Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

32 €	60 €	100 €	200 €
------	------	-------	-------

Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre